

Rés 2022-001

Le 11 janvier 2022,

Le conseil de la municipalité Ville de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire, ce 11 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault; MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Alexandra Dupont.

Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE le décret #177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil, avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le canal communautaire de Guy Chouinard Câble TV et sur la chaîne YouTube de la municipalité.

Rés. 2022-002

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-003

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 décembre 2021 ainsi que celui de l'ajournement du 20 décembre 2021 soient par la présente acceptés. Les procès-verbaux seront signés séance tenante par le maire et la directrice générale dès que la situation sanitaire le permettra.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions à propos de la subvention de 35 000\$ octroyée annuellement à la SODISPA et à propos de l'augmentation de la quote-part de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets L'Islet-Sud ont été posées par les moyens prescrits.

Rés. 2022-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2022-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2022

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que le règlement # 2022-001 pourvoyant à l'imposition des taxes de l'année 2022 soit par la présente accepté.

Rés. 2022-005

TRANSFERT RÉSERVE FINANCEMENT MTQ

ATTENDU QUE l'emprunt pour la subvention du MTQ pour les travaux sur Elgin Sud et au rang des Gagnon a été conclu pour un remboursement sur 20 ans;

ATTENDU QUE le Ministère du Transport remboursera les montants empruntés sur 10 ans;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le montant de 46 900\$ reçu à l'avance du Ministère des Transports soit placé dans le compte de bilan 55 16920 000 - Revenus perçus d'avance Financement MTQ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 2022-002 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est, par la présente, donné avis de motion par le conseiller Richard Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #2022-002 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus.



N° de résolution
ou annotation
Rés. 2022-007

Rés. 2022-008

Rés. 2022-009

Rés. 2022-010

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2022-002 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est pris note du dépôt du projet de règlement #2022-002 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus. Celui-ci sera disponible pour consultation sur le site web de la municipalité.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONNATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS ÉLECTORAUX

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu qu'il soit constaté le dépôt de la liste des donateurs et le rapport de dépenses des candidats électoraux de l'élection générale du 7 novembre 2021.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu que l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec soit renouvelée pour l'année 2022 pour la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, au coût de 495.00\$ plus taxes.

PRÉOCCUPATIONS LOCALES SÉCURITÉ PUBLIQUE 2022

Le conseil invite la population à faire part de leur préoccupation par rapport à la sécurité publique directement au bureau municipal.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - CAUCA

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu de refuser de payer les frais supplémentaires dus à la COVID-19 demandés par CAUCA.

SUBVENTION AUX ORGANISMES 2022

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que les subventions aux organismes mentionnés ci-bas soient par la présente versées pour l'année 2022 :

ORGANISME	Régulière	Loyer	10% suppl.	Total
ABC des Hauts-Plateaux	2 500\$		250\$	2 750\$
ALPHIS	2 000\$		200\$	2 200\$
Bénévoles sans frontière	1 750\$	560\$	231\$	2 541\$
Centre culturel Godend'Art	2 400\$		240\$	2 640\$
Cercle des Fermières	2 500\$	804\$	330.40\$	3 634.40\$
Chevaliers de Colomb		672\$	67.20\$	739.20\$
Club de l'Âge d'Or St-Pamphile	1 700\$		170\$	1 870\$
Club de golf St-Pamphile	3 325\$		332.50\$	3 657.50\$
Comité Florales 2000	2 000\$		200\$	2 200\$
Coopérative de solidarité L'Islet-Sud en forme	3 500\$		350\$	3 850\$
École secondaire La Rencontre**				-
Filles d'Isabelle		385\$	38.50\$	423.50\$
Habitations St-Pamphile	2 000\$		200\$	2 200\$
Hop! La Vie! Du Sud de L'Islet	2 575\$		257.50\$	2 832.50\$
Maison de la Famille	2 000\$		200\$	2 200\$
Maison des Jeunes**				
Orchestre des Hauts-Bois**				
Viactive**				
Total	28 250\$	2 421\$	3 067.10\$	33 738.10\$

• **Ces organismes ont choisi de ne pas faire de demande cette année due à la situation de Covid-19.

Rés. 2022-011

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu d'accepter le rapport sur les permis.



Réal Duval Salle de bain

Rés.

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-013

Rés. 2022-014

Rés. 2022-015

Rés. 2022-016

Rés. 2022-017

RENOUVELLEMENT ADHÉSION OFFICE DU TOURISME MRC L'ISLET

Il est proposé le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu de renouveler l'adhésion à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet pour l'année 2022 au coût de 100\$ + taxes.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu que l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2022 soit renouvelée pour Mme Pascale Pelletier au coût de 380\$ + taxes et pour M. Francis Vaillancourt au coût de 235\$ + taxes.

DEMANDE D'ÉLEVAGE DE CHATS ET DE CHIENS – PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathy Lévesque a fait la demande au conseil municipal d'exploiter un élevage de chats et de chien au 396, route Elgin Sud,

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située en zone résidentielle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le chenil fait partie des usages spécifiquement exclus de la zone résidentielle selon la grille de spécification du règlement de zonage 2017-033 de la municipalité de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE, selon la grille de spécification du règlement de zonage 2017-033 de la municipalité de Saint-Pamphile, seulement la zone forestière autorise la mention « chenil »,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Godbout, avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la municipalité refuse à Mme Kathy Lévesque l'opération d'un élevage de chat et de chien au 396, route Elgin Sud et demande à cette dernière de se conformer au règlement de zonage #2017-003 et au règlement #2020-005 sur les animaux.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de décembre 2021 au montant de 113 151.02\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, Directrice générale

DEMANDE DE LETTRE DE SOUTIEN – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – MAISON DE LA FAMILLE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'appui du projet « Quand les générations se rencontrent » de la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet.

DISSOLUTION COOP SAUTE-MOUTON – RACHAT PART SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE les services de la Coop Saute-Mouton deviendront un service offert par la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la Coop Saute-Mouton sera dissout;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était membre de la Coop Saute-Mouton et avait une part sociale de 20\$;

CONSIDÉRANT QUE la Coop Saute-Mouton offre à la municipalité de racheter sa part sociale de 20\$ ou de transférer sa part sociale de 20\$ en don à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité transfère sa part sociale en don à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 04.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale